

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 3 SEPTEMBRE 2014

DECISION

Numéro 14 – 05 – 038

Décision 5 : La résiliation du marché relatif à la maintenance, l'entretien et la réparation des véhicules du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire - lot n°1 « maintenance des véhicules légers de moins de 3,5 tonnes ».

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 22 juillet 2014, s'est réuni le 3 septembre 2014 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs André Cellier (Vice-président) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (5^{ème} membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le 5 février 2014, la société *F.S. Automobiles*, titulaire du lot n° 1 « maintenance des véhicules légers de moins de 3,5 tonnes » a été mise en liquidation judiciaire.

Le mandataire judiciaire, MJ SYNERGIE, n'entendant pas reprendre les obligations du titulaire, le SDIS 42 est fondé à prononcer la résiliation de plein droit du marché sans indemnisation du titulaire.

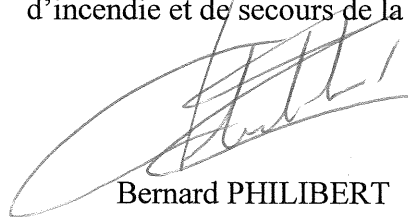
**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration procède à la résiliation du lot n° 1 « *maintenance des véhicules légers de moins de 3,5 tonnes* » du marché actuel relatif à la maintenance, l'entretien et la réparation des véhicules du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire et ce, sans indemnisation du titulaire.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT